

Paris, le 23 mars 2022

Mesures Catégorielles 2022 : Un pognon de dingue ?

OPA

COMMUNIQUÉ

n° 05-2022

Ce jeudi 19 mai 2022 l'administration nous a conviés à une réunion en visioconférence pour proposer **deux mesures complémentaires** de répartition du budget catégoriel alloué aux OPA en 2022 d'un montant d'un million d'euros.

La délégation Force Ouvrière a débuté cette réunion par la lecture de la déclaration préalable ci-jointe.

Pendant des années les OPA sont restés au bord du chemin des revalorisations indemnitaires .

En 2021 le taux moyen de la prime de rendement (PR) est passé de 8 % à 9,5 %. L'administration nous indique que cette mesure a entraîné une augmentation de 1 % de la rémunération totale. Face à la montée de l'inflation c'est misérable ! Rappelons que le SMIC a dû être revalorisé par deux fois en 2021, avec les conséquences désastreuses que nous connaissons pour les premiers niveaux de la grille. Par ailleurs dans le périmètre de notre ministère, les OPA de la DGAC par exemple, ont déjà des primes de rendement à 32 %.

La **1ère mesure** proposée par le ministère consiste à faire progresser le taux moyen national de 2,7 points et d'augmenter le taux de référence réglementaire de 8 à 14 %.

Le bilan de 2021 remonté du terrain par les camarades fait état de différence de traitement d'un service à l'autre avec, comme au CEREMA, des OPA qui n'en ont pas vu la couleur !

Force Ouvrière revendique une augmentation 2022 de la prime de rendement individuelle de 2,7 points pour chaque OPA, quelle que soit son affectation avec un rattrapage de 1,5 points avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 pour les primes de rendement plafonnées initialement à 16% et les non-bénéficiaires de la mesure en 2021.

Chaque OPA doit bénéficier d'une augmentation de 4,2 points (1,5+2,7) sur 2021-2022 !

Force Ouvrière demande que des instructions très claires soient données aux services employeurs pour que cette situation ne se reproduise pas en 2022.

La **2ème mesure** proposée consiste à faire évoluer le complément annuel des OPA (CA) en l'alignant sur le CIA 2021 du RIFSEEP.

Force Ouvrière se demande pourquoi ne pas s'aligner sur le CIA 2022 tant qu'à faire !

Force Ouvrière accueille favorablement ce petit pas vers la fonctionnarisation, seule garantie d'un minimum de sécurité de déroulement de carrière envisageable pour l'avenir des OPA, même si l'escalier qui y mène compte encore de nombreuses marches. Nous constatons au passage que pour aligner le CA des OPA il faut l'augmenter, comme quoi les OPA ne sont pas les nantis dont on nous rabâche les oreilles à longueur de CCOPA.

Pour autant Force Ouvrière reste opposé à toutes formes de rémunérations individuelles modulées et continue de combattre le RIFSEEP et tout ce qui s'y apparente !

En outre cette prime (CA) n'est pas prise en compte dans l'assiette à cotisation pour pension à la différence de la prime de rendement.

Alors combien vont toucher les OPA ?

Catégorie	Effectif	% moyen PR actuel	% moyen PR après mesure	Evol PR	CA actuel	CA après mesure	Evol CA	Augmentation moyenne par agent (PR + CA)
Ingénieur haute maîtrise	271	9.6 %	12.2 %	812 €	400 €	1 050 €	650 €	1 462 €
Technicien	646	9.5 %	12.2 %	626 €	290 €	550 €	260 €	886 €
Ouvrier	45	8.3 %	12.2 %	710 €	200 €	350 €	150 €	860€
Toutes catégories confondues	962	9.5 %	12.2 %	683 €	317 €	681 €	365 €	1 047 €

Tableau présenté par l'administration

Pour Force Ouvrière ce n'est de toutes façons pas suffisant et nous serons particulièrement vigilants quant à la rédaction de la note de gestion qui devrait nous être présentée avant sa diffusion, pour ne pas laisser les services interpréter le texte à leur guise.

En cette période de tenue des CCOPA et constatant le peu d'OPA promus, Force Ouvrière continue de revendiquer le triplement des enveloppes de promotion au choix pour permettre un vrai déroulement de carrière.

Force Ouvrière constate que le blocage des promotions continue : pour passer IHM1 il faut faire le travail d'un fonctionnaire de catégorie A, mais accepter d'être payé avec le régime indemnitaire d'un fonctionnaire de catégorie C , c'est inadmissible !

Force Ouvrière a profité de l'occasion pour en remettre une couche au sujet du droit des OPA à l'information sur leur retraite. Voilà presque 20 ans que la loi est promulguée et l'administration nous répond que les démarches sont en cours, que le travail technique est compliqué et que cela demande beaucoup de temps (sic). Cela revient à dire que nous n'aurons rien avant 2 à 3 ans ??!! Franchement peut-on entendre ça en 2022 ? Les fonctionnaires n'ont aucun problème d'accès et pour nous les OPA ce serait d'une complexité telle qu'en 20 ans aucune solution n'ait été trouvée ? A d'autres !

Force Ouvrière exige l'égalité de traitement pour l'accès à l'information ainsi qu'une retraite digne de ce nom

Pour Force Ouvrière c'est le salaire !

Pour tous ces sujets et tous les droits des OPA, vous pouvez compter sur l'engagement sans faille de FORCE OUVRIÈRE.

**VOUS POUVEZ COMPTER SUR FORCE OUVRIÈRE
POUR CONTINUER A DEFENDRE UN PROJET
D'AVENIR POUR TOUS LES OPA**